

SÉMINAIRE D'ÉTUDE PRUD'HOMMES

INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL D'OCCITANIE

OBLIGATIONS DE RECLASSEMENT, CONTENTIEUX DE L'INAPTITUDE : CONTOURS ET ENJEUX

Avec **CÉCILE NICOD**,

Maîtresse de conférences en droit privé
directrice de l'Institut de Formation Syndicale, Université Lumière Lyon 2

Mardi 20 novembre 2018

Université Toulouse Jean Jaurès - Annexe du château - Salle du conseil

Reclasser le salarié : une obligation qui trouve un ancrage constitutionnel dans le « droit de chacun d'obtenir un emploi ». Initiée par les juges avant d'être inscrite dans la loi, l'obligation s'impose à l'employeur qui envisage un licenciement économique ou fait face à une déclaration d'inaptitude. Sa réalisation suppose d'identifier des emplois disponibles au sein d'un périmètre qui peut excéder celui de l'entreprise, tout en respectant des procédures prescrites par le code du travail. Or, les réformes du droit du travail opérées ces dernières années conduisent à une restriction du champ de cette obligation. Aussi, une clarification des contours et enjeux de l'obligation de reclassement s'avère-t-elle nécessaire aujourd'hui. Au-delà, la journée sera l'occasion de faire un point sur le contentieux de l'inaptitude, au regard non seulement des réformes récentes mais aussi des dernières décisions de la Cour de cassation.

Programme

Matin

9h30 - Accueil

Allocutions d'ouverture

Hubert AÏT LARBI,
Président du conseil d'administration de
l'Institut Régional du Travail d'Occitanie

Yannick LE QUENTREC, Directrice de
l'Institut Régional du Travail d'Occitanie.

**10h00 - « L'obligation de reclassement :
de nouveaux périmètres, de
nouvelles modalités »**

Débat

animé par **Eric CUGNO**,
Président de la section commerce du
Tribunal des Prud'hommes de Toulouse

12h00 - Buffet

**Après
midi**

**14h00 - « Le contentieux de l'inaptitude :
entre zones d'ombre et
clarifications »**

Débat

animé par **Eric CUGNO**,
Président de la section commerce
du Tribunal des Prud'hommes de
Toulouse

15h30 - Conclusion

Hubert AÏT LARBI,
Président du conseil
d'administration de l'Institut
Régional du Travail d'Occitanie

**Inscription dans la limite des places disponibles à irt@univ-tlse2.fr
avant le 2 novembre 2018**